



MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

AVIS PUBLIC

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
#2301-004 – 18, CHEMIN TUER**

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Mme Maïke Storks, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Bolton-Ouest le 13 mars 2023 à 19h30 à l'Hôtel de Ville situé au 9, chemin Town Hall à Bolton-Ouest.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : #2301-004.

Nature et effets de la demande :

La demande de dérogation mineure consiste à pouvoir réduire la marge de recul avant à moins de 25 mètres de la rue, soit à 5,15 mètres.

Identification du site concerné :

L'emplacement visé par la présente demande est situé au 18, chemin Tuer à Bolton-Ouest, sur la propriété composée du lot no. 6 520 282 du cadastre du Québec (matricule : 8706-15-8039) et localisé dans les zones PRES-3 et RF-4.

Conformément à la Loi, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande lors de la séance.

Donné à Bolton-Ouest, ce 24 février 2023.

Mme Maïke Storks
Directrice générale et greffière-trésorière